

## La pérennisation de l'HIMO en Haïti

### Le contexte, en bref

Le **Cash for Work** (CFW, travail contre rémunération) est un système utilisé par diverses institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales (ONG) après un désastre pour donner du travail et faire circuler de l'argent dans l'économie du pays. En Haïti, le gouvernement, des agences, ainsi que plusieurs organisations travaillant dans le domaine humanitaire, utilisent le CFW pour déblayer les décombres des villes durement frappées par le séisme du 12 janvier 2010. Dans le langage humanitaire, les programmes de CFW sont aussi appelés "programmes de subsistance" ou encore à **Haute intensité de main d'œuvre** (HIMO).

Dans ces cas, les bénéficiaires travaillent entre deux à quatre semaines, à raison de six jours par semaine au salaire minimum (200 HTG, à peu près 5 \$US par jour) à nettoyer les ravines et les rues, et à la réhabilitation des infrastructures (canaux d'irrigation). Ces programmes qui jouent un rôle important dans l'économie après une catastrophe, comportent aussi des risques. Certains responsables de programmes CFW ont peu à peu suggéré que ces programmes génèrent une mauvaise éthique de travail, bien souvent peu productif. Des enquêtes soulignent également des cas de corruption, de mauvais ciblage ou la création de dépendance.

Il existe alors un décalage croissant entre ce que les gens pensent pouvoir faire en tant que citoyens, et les rôles joués par les ONG et les acteurs internationaux dans ces domaines. Ceci légitimise la présence d'acteurs internationaux dans tous les domaines et notamment dans les programmes de CFW. Si ce programme est indispensable après une catastrophe, ce système de **l'économie humanitaire** ou de **l'économie d'urgence** peut à moyen terme verrouiller le pays dans une "approche humanitaire" et une dépendance vis-à-vis de l'aide. La gestion des organisations multilatérales et des ONG dans ces programmes risque alors de décrédibiliser la légitimité du gouvernement.

### Les contrats communautaires

Une alternative à certains challenges posés par les programmes CFW est la mise en place de **contrats communautaires**. Ces outils permettent aux communautés de conclure un accord avec une autorité contractante pour mettre en œuvre des travaux d'infrastructures, et donc d'opérer en tant qu'entrepreneur. Ils utilisent les principes fondamentaux d'organisation et de négociation du Bureau international du travail (BIT) permettant d'améliorer l'accès des communautés aux ressources productives, aux services sociaux de base et à l'emploi pour les groupes à bas revenus

- On compte parmi les **bénéficiaires directs**, les autorités locales, les agents de terrain, les gestionnaires de projet, les techniciens et les animateurs communautaires.
- Les **bénéficiaires finaux** sont les communautés et les personnes vivant dans les zones où les travaux sont effectués.

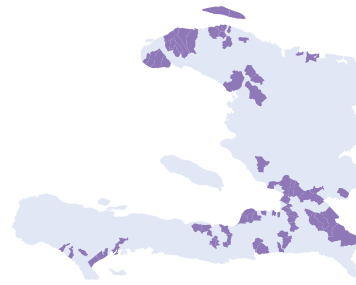
### Les principaux défis

#### La coordination avec les autorités

L'un des principaux défis pour la bonne mise en œuvre des approches HIMO concerne la coordination avec les autorités. En **milieu rural**, la plupart des intervenants soulignent la bonne relation avec les autorités locales, des réunions régulières et l'accès aux plans de développement locaux, ce qui permet d'effectuer des travaux en adéquation avec les priorités des autorités. On peut souligner l'expérience d'Action contre la faim qui, une fois la planification des activités réalisée, croise les données avec le plan communal et finalise le choix des activités à mener en partenariat avec le CASEC.

En **milieu urbain**, les liens entre les intervenants et les autorités

### Localisation et résultats HIMO du PNUD (2010-2012)



**148 projets, pour un coût de 34 M US\$, en partenariat avec ~100 institutions, dont 25 mairies ou instances publiques**  
**160 712 emplois à court terme, soit 5 062 142 journées de travail, et 710 emplois à long terme renforcés**



Jeune femme participant au déblaiement de son quartier, Morne Lazard, Pétionville © PNUD, février 2012

politiques sont plus complexes pour différentes raisons. D'abord, les autorités locales sont moins disponibles du fait des nombreux intervenants, du gros turn-over des expatriés par exemple. Ensuite, l'instabilité politique peut présenter un obstacle. Un exemple récent concerne celui du Maire de Port-au-Prince qui a été démis de ses fonctions sans que de nouvelles élections soient mises en place.

#### La coordination avec la communauté

Sur le même schéma, la coordination avec la communauté est plus aisée en **zone rurale** avec une plus grande facilité d'établir un contact de proximité avec les bénéficiaires dans une zone enclavée.

En **milieu urbain**, la coordination entre les leaders communautaires, les intervenants et les autorités politiques est plus complexe pour

**Rejoignez-Nous !** Tous les partenaires travaillant pour des initiatives de Moyens de subsistance en Haïti sont invités à se joindre aux réunions régulières du Groupe de travail. Contacter Laura Sheridan ([laura.sheridan@undp.org](mailto:laura.sheridan@undp.org)) et vous recevrez une invitation pour les prochaines réunions. Pour de plus amples informations, visiter la page du Groupe de travail - Moyens de subsistance à <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=149>.



différentes raisons. D'abord la présence de nombreux intervenants sur certains quartiers. Ensuite, certains leaders opportunistes créent des organisations sans reconnaissance légale afin de drainer une potentielle manne financière.

### La méthode de travail

Différentes méthodologies sont actuellement mises en œuvre par les ONG et les agences des Nations Unies.

**Contrats communautaires** (signés avec les leaders de la communauté), où les associations sélectionnées doivent être représentatives et reconnues. Les points clé pour le bon déroulement des projets sont: la formation administrative et logistique, le paiement par tranche, insister sur la redevabilité des associations face à la population et si possible instaurer une participation en argent ou en nature de l'association pour qu'elle prouve son sérieux.

**Contrats avec des contremaitres issus de la communauté** (signés avec les techniciens), où les contractants sélectionnés le sont en fonction de leur lien avec la communauté, leur expérience, leurs compétences techniques et leur capacité à bien mettre en œuvre le projet. Ensuite pour le bon déroulement du projet, de la même manière qu'une formation sera indispensable, le paiement par tranche aussi.

Dans tous les cas, la rédaction du contrat doit se faire avec soin afin d'instaurer des clauses précises, notamment en terme d'embauche de la main d'œuvre locale (% minimum de personnes originaires du quartier, nombre de jours de travail...). Plus généralement au cours de la mise en œuvre du projet, l'ONG prendra un rôle de facilitateur social, d'appui technique et de contrôle afin de responsabiliser la communauté.

### La technicité des projets

Plus les projets seront de grande envergure, plus ils nécessiteront de la mécanisation et du personnel techniquement compétent et moins il sera facile d'y intégrer la main d'œuvre non qualifiée originaire des couches les plus vulnérables de la population.

## Conclusion

La mise en place d'un cadre propice aux affaires et à l'emploi grâce à un partenariat privé-public (PPP) à travers des réformes de politiques publiques et la promotion systématique de l'entreprenariat et de la pérennisation de l'emploi est essentielle. Les politiques publiques, comme celles des contrats communautaires, doivent être conçues et mises en œuvre de manière à maximiser la création d'emplois durables, dans tous les secteurs clés et dans tout le pays.

Comme à l'heure actuelle, les initiatives menées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD-Haïti) ainsi que par les partenaires du Cluster de Relèvement immédiat en sont au stade expérimentales, il sera intéressant de refaire le point sur cette thématique dans quelques mois afin de vérifier si les résultats suivants attendus le sont bien:

## L'expérience de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) en rapport avec la stratégie de "Contrats communautaires pour l'HIMO dans les zones rurales"

Le CFW était l'une des approches HIMO utilisée par la FLM pendant la période d'urgence dans le cadre de la gestion de risques et désastres. En se basant sur les recommandations d'une évaluation à mi parcours réalisée en mai 2011, le programme a opté pour des **contrats**



Les communautés participent à la reconstruction des infrastructures publiques © FLM, 2012

**communautaires** en lieu et place du CFW. Ceux-ci permettent d'assurer ainsi la pérennité des actions mises en œuvre sur le long terme. Ils ont déjà été mise en œuvre à Grand' Anse et Forêt des Pins/Thiotte. Les avantages de l'approche sont les suivants:

- **Valorisation des compétences locales**, la mise en œuvre des activités de correction des ravines et de conservation des sols ont parfois été réalisées avec une technicité inattendue.
- **Les organisations communautaires de base (OCB)** ont aussi un intérêt lorsqu'elles réalisent les activités au nom de leur association, leur permettant d'enrichir leur curriculum vitae, ce qui est une des conditions de base pour obtenir une reconnaissance au niveau de la commune.
- La **formation** et le **renforcement des capacités** des organisations de base ainsi que l'appui au processus d'obtention des documents légaux.
- Le **coût des activités** est généralement inférieur en comparaison avec celui qu'on aurait du engager dans le cadre des activités de CFW.

- Accroître l'accès des communautés aux avantages des projets.
- Favoriser la confiance locale dans la gestion des ressources et la planification d'initiatives de développement.
- Renforcer la motivation et la solidarité des communautés.
- Renforcer le sens de l'appropriation des activités de développement.
- Encourager l'autonomie en développant des compétences organisationnelles, techniques et de gestion de contrat.
- Renforcer l'obligation pour les administrations publiques de rendre des comptes.
- Stimuler de nouvelles relations de partenariat entre les administrations publiques et les organisations communautaires.

**Rejoignez-Nous !** Tous les partenaires travaillant pour des initiatives de Moyens de subsistance en Haïti sont invités à se joindre aux réunions régulières du Groupe de travail. Contacter Laura Sheridan ([laura.sheridan@undp.org](mailto:laura.sheridan@undp.org)) et vous recevrez une invitation pour les prochaines réunions. Pour de plus amples informations, visiter la page du Groupe de travail - Moyens de subsistance à <http://haiti.humanitarianresponse.info/Default.aspx?tabid=149>.